

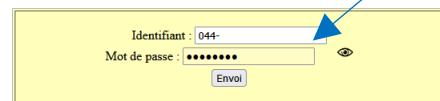
# GUIDE DE PROCEDURE RETKOOP

## CHANGEMENT DE MANDATAIRE

Dans le cas d'un changement de mandataire, vous trouverez le dossier à nous retourner sur :

- Le site **retkoop.occe.coop**
- Le site de l'association départementale : <https://ad44.occe.coop/page/outils-pour-les-mandataires-1#change-mandataire>
- 
- 1) Sur Retkoop, connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe : Si vous ne les retrouvez pas, n'hésitez pas à nous contacter !

Identification :



Identifiant ou mot de passe perdu :  
contactez votre OCCE départemental.

- 2) Cliquer sur l'onglet « changement pour le compte bancaire »



C'est la rentrée : Retkoop a changé d'année scolaire !  
Votre cahier de comptabilité n'est pas perdu : il est dans les archives (un peu plus bas, à gauche).  
Dès maintenant, Retkoop vous propose un nouveau cahier de comptabilité pour 2024-2025.

Forum vidéo pour dialoguer avec l'OCCE de la Loire-Atlantique

Le cahier de comptabilité 2024-2025

Le Compte-Rendu 2024 doit être établi avant le 30 septembre 2024.

Le C.R. est aussi et il est bon.

Version imprimable

Changement de mandataire et/ou de signataire(s)

Pour demander un changement de mandataire et/ou de signataire(s), imprimer le papier suivant

changement pour le compte bancaire n° (Crédit Mutuel)

et l'envoyer renseigner à l'OCCE 044.

- 3) Télécharger le dossier à nous renvoyer complété avec les documents justificatifs par mail à [secretariat.occe44@orange.fr](mailto:secretariat.occe44@orange.fr).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ENGENDRE 3 MOIS DE RETARD DE GESTION MINIMUM**

**Merci de votre vigilance et de votre compréhension**